



BOURGOGNES
Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne



Informations Déclaration annuelle d'inventaire (DAI)

De DEMAT'Vin à CIEL

➡ **Rappel** : la DAI (déclaration annuelle d'inventaire) est un document uniquement Douanier, DEMAT'Vin n'est pas concerné par cette déclaration.

La DAI se remplit automatiquement dans CIEL après validation de la première DRM de l'exercice, si vous avez envoyé 12 mois de DRM dans CIEL, le calcul du stock moyen par produit sera fait automatiquement et le stock théorique sera repris dans CIEL, ce qui simplifie vos démarches administratives.

Il n'y a pas de changement par rapport à la campagne précédente.

Complément d'information : pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

Point information- définitions Douane

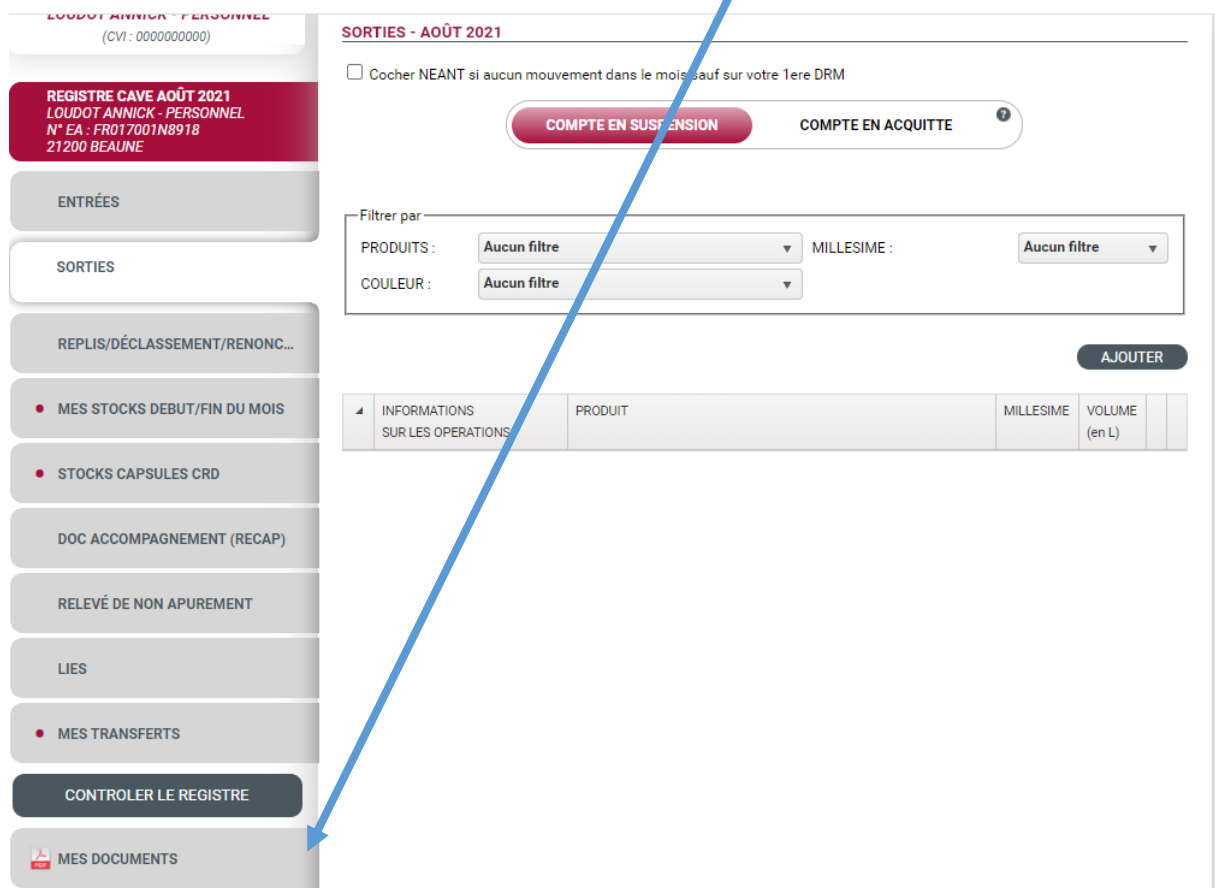
- **La définition de la PERTE** = *Les alcools et les boissons alcooliques détruits ou perdus en cours de fabrication, de transformation ou de stockage, lorsque le volume des produits détruits ou perdus est inférieur aux taux annuels de déchets ou de pertes fixés par arrêté pour chaque produit ou catégorie de produit, sous réserve que ces déchets ou ces pertes aient été dûment retracés en comptabilité matières.*
- **La définition du MANQUANT** = *Sont considérés comme manquants les produits soumis à accise placés sous un régime de suspension de droits, autres que ceux détruits ou en cours de fabrication, de transformation ou de stockage, qui ne peuvent être présentés aux services des douanes et droits indirects alors qu'ils figurent dans la comptabilité matières tenue par l'entrepoteur agréé ou qu'ils auraient dû figurer dans celle-ci.*
- **La définition de la PERTE ACCIDENTELLE** = *Les pertes accidentelles doivent être signalées immédiatement à l'administration. Elles sont inscrites en sorties de la comptabilité matières. Ces pertes ne font pas l'objet d'une taxation dès lors qu'elles sont admises par l'administration après examen de la demande d'admission en décharge présentée par l'entrepoteur agréé. Les petites casses et les écoulements sont couverts par les taux de perte, il doit s'agir d'une perte qui ne pourrait être couverte par ces taux.*
- **La définition de la PERTE TAXABLE** = *L'entrepoteur agréé bénéficie d'une exonération de droits dans la limite des taux annuels prévus par les pertes à l'occasion de l'élaboration, le stockage et le conditionnement. Il faut donc en conclure que les pertes occasionnées qui dépassent ces taux son taxables.*

Complément d'information : pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

- Dans DEMAT'Vin après avoir contrôlé et validé la DRM de juillet (ou dernier mois de l'exercice)



Cliquer sur la DRM du mois d'Août (ou premier mois d'exercice) puis dans l'onglet « Mes documents »



Dans DEMAT'Vin :

Après avoir validé le dernier mois de campagne,

- L'opérateur à accès au fichier Excel « Aide déclaration DAI »

The screenshot shows the DEMAT'Vin interface for a user named LOUDOT ANNICK - PERSONNEL. The main menu on the left includes options like 'ENTRÉES', 'SORTIES', and 'REPLIS/DÉCLASSEMENT/RENONC...'. The central area displays 'MES DOCUMENTS DU MOIS - AOÛT 2021' with a list of documents: 'DRM (DOUANES)', 'REGISTRE PDF (VC)', 'SYNTHESE PDF (VC)', 'AIDE DÉCLARATION DAI (VC)', and 'FICHIER DE CONTRÔLE DE LA DRM (VERSION TEST)'. A blue arrow points to the 'AIDE DÉCLARATION DAI (VC)' document.

Dans ce fichier l'opérateur retrouve ses AOP (hors Fine/Marc/Ratafia)

- Un récapitulatif des stocks fin de mois sur 12 mois par AOP,
- La moyenne du stock par AOP,
- Le calcul du stock moyen par AOP ainsi le volume de perte enregistré dans DEMAT'Vin par AOP pour la campagne.

	Bourgogne (en L)	Beaune (en L)	Chablis (en L)
Stock théorique au 31/08/2020	510	900	475
Stock théorique au 30/09/2020	509	950	475
Stock théorique au 31/10/2020	460	900	470
Stock théorique au 30/11/2020	450	850	470
Stock théorique au 31/12/2020	1 200	1 000	950
Stock théorique au 31/01/2021	1 150	1 050	950
Stock théorique au 28/02/2021	1 100	950	950
Stock théorique au 31/03/2021	1 000	900	945
Stock théorique au 30/04/2021	950	850	940
Stock théorique au 31/05/2021	850	850	400
Stock théorique au 30/06/2021	750	850	200
Stock théorique ou Réel au 31/07/2021	655	845	195
Total des 12 mois	9 584	10 895	7 420
Stock moyen	799	908	618
Pour mémoire pertes enregistrées au cours de la campagne	10	8	5

Pour le produit fini **Crémant de Bourgogne en bouteilles**, DEMAT'Vin affiche les quantités « Sorties » sur la campagne sur le même document.

Pour voir apparaître dans CIEL la proposition de la DAI, il faut d'abord envoyer la DRM du mois d'Août (ou premier mois de l'exercice) de DEMAT'Vin à CIEL (voir ci-dessous), en cliquant dans CIEL sur « Consulter/Modifier » l'application va proposer de remplir votre déclaration annuelle d'inventaire (DAI).

PARTIE CIEL :

- L'opérateur clique sur « Consulter/Modifier »

Tableau de bord

Identifiant : FR017001N8918

Période de déclaration	N° de déclaration	Montant à payer	Paiement	Reste à payer	Etat	Actions
Février 2021	4164046	2 957 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	2 957 €	Validée	Consulter
Mars 2021	4164048	74 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	74 €	Validée	Consulter
Avril 2021	4164050	6 971 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	6 971 €	Validée	Consulter
Mai 2021	4164052	1 448 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	1 448 €	Validée	Consulter
Juin 2021	4164054	4 839 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	4 839 €	Validée	Consulter
Juillet 2021	4164056	6 304 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	6 304 €	Validée	Consulter
Août 2021	DRM	Brouillon transmis par l'Interprofession				Consulter/modifier

Retour à l'accueil | Retour à la liste des agréments | Actualiser mes paiements

- CIEL propose à l'opérateur automatiquement de déposer sa DAI

Tableau de bord

Numéro d'agrément : FR017001N8918

Période	Type de déclaration	N° de déclaration	Montant à payer	Paiement	Reste à payer	Etat	Actions
Février 2021	DRM	4164046	2 957 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	2 957 €	Validée	Consulter
Mars 2021	DRM	4164048	74 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	74 €	Validée	Consulter
Avril 2021	DRM	4164050	6 971 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	6 971 €	Validée	Consulter
Mai 2021	DRM	4164052	1 448 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	1 448 €	Validée	Consulter
Juin 2021	DRM	4164054	4 839 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	4 839 €	Validée	Consulter
Juillet 2021	DRM	4164056	6 304 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	6 304 €	Validée	Consulter
Août 2021	DRM					Non saisie	Déposer

Lors du dépôt de la première déclaration de votre campagne, CIEL vous propose de déposer votre déclaration annuelle d'inventaire. Si vous le souhaitez, cliquez sur "Déposer ma DAI". Dans le cas où vous souhaitez communiquer votre DAI au format papier à votre bureau de douane habituel, cliquez sur "Ignorer".

Ignorer | Déposer ma DAI

Retour à l'accueil | Retour à la liste des agréments | Actualiser mes paiements

Pour information et pour le bouton « Ignorer » (ci-dessus) : Dans CIEL il est maintenant possible de saisir une DAI après la validation de la première DRM de campagne, et non plus uniquement avant la validation de la première DRM de la campagne (si une DAI n'a pas déjà été validée avant la validation de la première DRM de campagne).

(Voir ci-dessous)

Tableau de bord

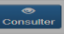
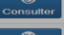
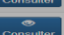
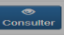
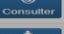
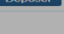

Numéro d'agrément : FR017001E8923

Période	Type de déclaration	N° de déclaration	Montant à payer	Paiement	Reste à payer	Etat	Actions
Jun 2021	DRM	4165270	194 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	194 €	Validée	
Juillet 2021	DRM	4165272	155 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	155 €	Validée	
Août 2021	DRM	4165276	39 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	39 €	Validée	
Septembre 2021	DRM					Non saisie	
2021	DAI					Non saisie	

L'opérateur a cliqué sur « Déposer ma DAI »,

Tableau de bord

Numéro d'agrément : FR017001N8918

Période	Type de déclaration	N° de déclaration	Montant à payer	Paiement	Reste à payer	Etat	Actions
Février 2021	DRM	4164046	2 957 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	2 957 €	Validée	
Mars 2021	DRM	4164048	74 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	74 €	Validée	
Avril 2021	DRM	4164050				Validée	
Mai 2021	DRM	4164052				Validée	
Juin 2021	DRM	4164054				Validée	
Juillet 2021	DRM	4164056	6 304 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	6 304 €	Validée	
Août 2021	DRM					Non saisie	

Il doit cliquer sur le bouton « Allez à la saisie des produits » et/ou aller à la saisie des CRD.

Saisie de la déclaration

Numéro d'agrément : FR017001N8918

Période 2021

Droits suspendus

Vous avez des produits en droits suspendus à déclarer.

Capsules représentatives de droit

Vous avez des capsules représentatives de droit à déclarer.

Documents justificatifs et observations

Si vous souhaitez communiquer une pièce justificative au service des douanes, merci d'ajouter un ou plusieurs fichiers ci-dessous.

Aucun fichier choisi

NB : pour les documents joints, seuls les formats PDF et image (JPG ou PNG) sont acceptés (taille maximale du fichier de 1 Mo).

Normalement le type de taux est pré coché dans CIEL, si ce n'est pas le cas l'opérateur choisit le type de taux :

« **Le taux annuel de pertes global** » ne concerne que les vins tranquilles et les vins effervescents/mousseux autres que ceux élaborés selon la méthode traditionnelle (ex : Crémant de Bourgogne).

Dans CIEL, par produits, la case « Stock Théorique et la case « Stock moyen » sont déjà remplies, si vous avez transféré 12 mois de DRM de DEMAT'Vin. Il vous reste à choisir votre Taux, noter votre « Stock réel » qui correspond au stock physiquement constaté par appellation ainsi que la « perte en cours d'exercice » qui correspond aux pertes autres que celles liées au stockage et qui ont été constatées en cours de campagne ou d'exercice, le reste se calcule tout seul.

Tableau de bord

Numéro d'agrément : FR017001N8918

Période	Type de déclaration	N° de déclaration	Montant à payer	Paielement	Reste à payer	Etat	Actions
Février 2021	DRM	4164046	2 957 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	2 957 €	Validée	Consulter
Mars 2021	DRM	4164048	74 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	74 €	Validée	Consulter
Avril 2021	DRM	4164050	6 971 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	6 971 €	Validée	Consulter
Mai 2021	DRM	4164052	1 448 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	1 448 €	Validée	Consulter
Juin 2021	DRM	4164054	4 839 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	4 839 €	Validée	Consulter
Juillet 2021	DRM	4164056	6 304 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	6 304 €	Validée	Consulter
2021	DAI	4164062	53 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	53 €	Validée	Consulter
Août 2021	DRM			Brouillon transmis par l'Interprofession			Consulter/modifier

Pour tout complément d'information sur la DAI dans CIEL, veuillez contacter votre bureau douane.